



Comité Directeur **JEUDI 28 MAI 2026**

(Visioconférence)

Début de réunion : 19H30

Présent.e.s	Invité.e.s	Excusé.e.s
Ludovic ROMANO	Elodie ARDUIN	Pierre CASTANIER (procuration à Frédéric RISSE)
Anthony AFFILE	Christophe BARILLET	Régis BROUARD (procuration à Anne RIOTTE)
Gaël ANCELIN		Stany POIRIER
Emilie CAILLAUD		Stéphanie PALAGONIA (procuration à Emilie CAILLAUD)
Annie GIBIER		
Déborah LE CALVE		
Sophie LECROART		
Aymeric LE PEZENNEC		
Florine LOUIS		
Stéphanie MAILLARD		
Stéphanie PALAGONIA		
Cyrille PEREZ		
Anne RIOTTE		
Frédéric RISSE		
Adeline ROCHER		
Cédric TRESTARD		

Ordre du jour :

1. Compétition :
 - Juniors : centralisation et frais de péréquation
 - Juniors : modification de la taille des terrains
 - Juniors : modification des frais de pénalité
 - Charte athlètes EDF
 - Charte staff EDF
 - Staff U24 mixte
 - Staff adulte mixte
 - Staff open
 - Staff féminin

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



- Inclusion
 - Point sur les lettres de cadrage
2. Citoyenneté :
 - Information sur la commission médicale
 - Game advisor (phases finales des championnats de France féminin et open)
 3. Communication :
 - Tri des documents du site internet et E-flying
 4. Structuration :
 - Projet informatique : logiciel de compétition Dev 2000
 - Prolongement Exalto
 5. Développement
 6. Divers

COMPETITION :

1. Juniors : centralisation et frais de péréquation

Aymeric remercie la commission junior ainsi qu'Élodie pour le travail réalisé sur la mise en place des frais de péréquation.

Dans le cadre de la volonté de la commission de centraliser les compétitions, ce dispositif vise à mieux répartir les charges financières entre les clubs en compensant les écarts de coûts liés aux déplacements.

Le calcul retenu repose sur une base de 2,5 voitures par équipe inscrite — correspondant à une moyenne entre les formats 4x4 et 5x5 — et sur un coût kilométrique fixé à 0,10 € par kilomètre. Les distances sont calculées entre la ville du club et celle du lieu de la compétition.

Selon ce principe, les clubs situés à proximité des lieux de compétition contribueront financièrement au dispositif, tandis que les clubs plus éloignés bénéficieront d'une compensation. Afin de soutenir ce mécanisme, la Fédération apportera une contribution de 5 000 €.

Le bilan de ce dispositif ne pourra toutefois être établi qu'à l'issue de la saison, une fois l'ensemble des compétitions disputées.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Les questions posées :

- Que fait-on pour les équipes de comité ou ligue ? -> faut-il les inclure ? D'où prendre le point de départ kilométrique ? -> test fait à partir de l'adresse d'affiliation.
- Est-ce qu'on équilibre l'ensemble des compétitions ensemble ou compétition après compétition ? -> Dans le 2eme cas, le nombre d'équipe engagée et leur provenance influe sur la valeur reçue. (Adeline R. se positionne plutôt pour un regroupement par compétition.)
- Peut-on gérer les paiements / prélèvements via Exalto ? -> Christophe B. va se renseigner.

Frédéric R. précise que le principe des frais de péréquation existe déjà dans le règlement fédéral, il n'est donc pas nécessaire de faire voter son ajout. Il restera donc à faire voter le montant de l'aide allouée.

→ L'idée est de valider la proposition de budget lors du Comité Directeur du 11/06/26, puis le faire voter en AGE courant juin ou début juillet.

Au final les 5000€ d'apport de la Fédération représentent entre 1/3 et 1/4 des frais de transport (hors frais de péage) engagés par les clubs.

VOTE n°1 : Etes-vous pour ou contre la mise en place de frais de péréquation afin de favoriser le développement du junior sur notre territoire ?

Contre : 2

Pour : 15

Abstention : 0

Résultat : la mise en place des frais de péréquation pour les juniors est validée.

2. Juniors : modification annexe taille des terrains et durée

Une petite modification est demandée dans la partie annexe du règlement au niveau des tailles de terrains et durées de matchs.

Dans le règlement les dimensions et durées sont fixes. Il est proposé d'y indiquer une tolérance de 10%.

VOTE n°2 : Modification de l'annexe du règlement concernant les tailles de terrain et durées de match.

Contre : 0

Pour : 18

Abstention : 0

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043

Résultat : la modification de l'annexe est acceptée.

3. Juniors : modification des frais de pénalité

Une modification des frais de pénalité en cas de désengagement est proposée afin d'être cohérent avec les frais appliqués aux adultes.

Le projet prévoit d'augmenter le tarif en cas de désengagement après la publication des résultats.

- ➔ Stéphanie P. propose de mettre une date précise type J-, plutôt que « avant ou après » la sortie du planning.
- ➔ Adeline R. et Frédéric R. pensent également qu'il est plus pertinent d'écrire une deadline claire pour l'application des 2 tarifs, sachant qu'à présent les lieux de compétitions sont annoncés bien avant la publication des plannings.
- ➔ Gaël précise par ailleurs que le fait d'annoncer en amont les horaires de début et de fin de weekend n'est pas si simple à mettre en place car finalement il y a parfois des modifications au niveau des organisations (ex : horaire d'ouverture des structures) et cela engendre des plaintes de la part des équipes concernées.

La fiche projet est réécrite collectivement.

- ➔ Proposition : mettre 3 et 5 semaines avant la compétition.

FICHE DE PROJET	
<i>Pour décision du Comité Directeur</i>	
Nom du projet	
Pénalités financières en cas de forfait lors des compétitions juniors	
Date du dépôt de projet pour vote	
Commission porteuse du projet	
Commission junior	
Commissions impactées	
Détail du Projet	
Afin de nous aligner avec le règlement senior, nous souhaitons mettre en place 2 montants différents de pénalité en cas de désinscription hors délai:	
- 200€ après la date de désengagement	
- 300€ J- 21 du début de la compétition	
Il sera également nécessaire de modifier ou de retirer la partie pénalité junior sur A2 règlement des compétitions ultimate.	
Calendrier envisagé	
Mise en place dès la saison 2026-2027	
Budget	
Article de Règlement réécrit (si une modification est envisagée)	

A2bis règlement junior des compétitions ultimate FFFD:

ARTICLE 8.1 : PENALITE EN CAS DE DESINSCRIPTION

Si une équipe se désinscrit après la date de transmission des résultats de la phase régionale ou interrégionale par la ligue et ne se présente pas à la phase nationale, le club pourra écoper d'une sanction sportive ou sera prélevé du montant suivant :

Catégorie	Pénalité après date de désengagement	J- 21 du début de la compétition
U11	200 €	300€
U13	200 €	300€
U15	200 €	300€
U17	200 €	300€
U20	200 €	300€

Question posée au Comité Directeur

Le comité directeur valide-t-il ce changement de règlement?

- ➔ Il faudra penser à modifier la partie pénalité junior sur le règlement A2 des compétitions d'ultimate et reprendre le règlement adulte afin de vérifier que l'ensemble soit cohérent (même si le système d'engagement est différent), notamment dans le cadre de championnat avec plusieurs phases.



VOTE n°3 : Pénalités financières en cas de désinscription lors de compétitions juniors.

Contre : 0

Pour : 17

Abstention : 0

Résultat : la modification des pénalités financières en cas de désinscription chez les juniors est adoptée.

4. Charte des joueurs EDF et staff EDF

La DTNS a travaillé sur la rédaction d'une charte pour les équipes et les staffs EDF. Cette démarche fait suite à des réflexions engagées après des sollicitations concernant la participation d'Israël à des compétitions internationales et, plus largement, pour anticiper d'éventuelles situations similaires (par exemple avec la Russie ou les Etats-Unis).

L'objectif est d'établir un cadre qui puisse être signé par les joueurs et staffs avant l'organisation du championnat de Vichy.

- ➔ Adeline R. a noté quelques coquilles à modifier, notamment dans l'article 3 des chartes. Elle propose d'y apporter les corrections nécessaires afin que les 2 chartes soient cohérentes entre elles.
- ➔ Adeline R. remarque également l'absence de toute mention de partenaires dans le document alors même que la Fédération en possède.
Il est proposé que cette mention soit ajoutée.
- ➔ Adeline R. souligne également qu'il n'est pas fait mention de droits à l'image. -> Ludovic pense que pour le moment nous n'en avons pas besoin.

Un consensus se dégage pour valider dès à présent le principe général du document, tout en intégrant les retours et petites corrections internes avant sa version définitive.

VOTE n°4 : Charte joueurs EDF

Contre : 0

Pour : 15

Abstention : 2

Résultat : la charte pour les joueurs EDF est adoptée.

VOTE n°5 : Charte staff EDF

Contre : 0

Pour : 15

Abstention : 2



Résultat : la charte pour les staffs EDF est adoptée.

5. Staff U24 mixte

Il n'y a eu qu'une réponse à l'appel à projet.

La DTNS est 100% favorable au projet proposé.

Aucune remarque ni contrainte n'ont été relevées sur cette proposition.

VOTE n°6 : Staff U24 Mixte : Gaël ANCELIN, Gwendoline CHENE-MAILLARD et MARIE CASSIAU-HAURIE

Contre : 4

Pour : 12

Abstention : 1

Résultat : le projet du staff U24 Mixte est adopté.

6. Staff adulte Mixte, Open et Féminin

Suite à l'appel à projet, une seule réponse a été reçue pour chaque catégorie.

La DTNS a demandé aux 3 projets quelques informations supplémentaires.

Les staffs ont notamment répondu favorablement :

- au fait que la 4eme personne qu'ils avaient proposée serait prise en charge par le staff ou par des dons aux œuvres et non par la Fédération ou les joueurs.
- que le stage d'octobre se fasse avec les 3 équipes en commun.
- le staff mixte n'avait pas d'intendant mais a choisit de prendre une 4eme personne en tant qu'intendant (mais toujours 3 prises en charge par la Fédération).

La DTNS précise que les 3 projets présentés sont de bonne qualité.

Point de vigilance soulevé : Alex BENEDICT n'a pas de licence française. Nos staffs étrangers doivent avoir une licence en France.

VOTE n°7 : Staff adulte Mixte : Nasser MBAE VOGEL, Alex BENEDICT, Briana CAHN

Contre : 0

Pour : 12

Abstention : 4

Résultat : le projet du staff Mixte est adopté.

VOTE n°8 : Staff adulte Open : François RUFFIER ZOUBIR, Mathieu BOSSER, Mathieu LE POMMELLET, Maël MORICE

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Contre : 0

Pour : 16

Abstention : 1

Résultat : le projet du staff Open est adopté.

VOTE n°9 : Staff adulte Féminin : Elise BECKER, Aline MONDIOT, Jeanne DELLA VALLE, Natalia BOCANEGRA GOMEZ

Contre : 0

Pour : 15

Abstention : 1

Résultat : le projet du staff Féminin est adopté.

7. Inclusion

La commission inclusion propose l'ajout du paragraphe ci-dessous dans les lettres de cadrage afin de favoriser l'inclusion en compétition des personnes porteuses de handicap :

- Inclusion

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un sport accessible à toutes et à tous, nous souhaitons encourager l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des compétitions. La pratique en contexte compétitif représente en effet un véritable facteur de motivation, d'épanouissement et de progression.

Afin de garantir un accueil adapté, serein et bienveillant, il est possible d'informer en amont les équipes participantes de la présence de joueuses ou joueurs ayant des besoins spécifiques, et/ou de rappeler ces éléments lors du captain meeting lorsqu'il est organisé.

Un·e partenaire de jeu volontaire peut également être identifié·e afin d'accompagner la personne concernée tout au long de la compétition. Son rôle peut notamment consister à faciliter la communication, expliciter certaines situations de jeu ou points de règlement, et favoriser l'intégration au sein des rencontres.

La commission proposait également l'ajout d'une case « handicap » à cocher dans E-Flying lors de l'inscription.

➔ Bonne idée mais à voir avec Exalto la faisabilité et le coût potentiel.

VOTE n°10 : Ajout d'un paragraphe portant sur l'inclusion de personnes porteuses de handicap dans les lettres de cadrage.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Contre : 0

Pour : 16

Abstention : 0

Résultat : l'ajout du paragraphe est adopté.

8. Point sur les lettres de cadrage

Ludovic rappelle de toutes bien les préparer afin qu'elles puissent être validées le 11 juin.

Il est proposé et accepté d'inviter la commission médicale lors du prochain comité directeur.

Idée proposée : dans les lettres de cadrage noter le nombre maximum de médailles remises par équipe lors des compétitions.

CITOYENNETE :

1. Médical :

La nouvelle commission médicale est composée de 4 médecins : Frédéric DEPIESSE, coordonnateur, Guillaume TROPHEME, Karine GILLET et Manon DE PALMAS.

La commission médicale a proposé le document de vigilance canicule diffusé ce jour. Ils ont également conçu un document qui sera diffusé prochainement aux joueurs EDF expliquant le fonctionnement de cette commission.

Un nouveau logiciel médical « ASKAMON » va être mis en place gratuitement. Il permettra aux médecins de gérer tous les aspects médicaux des joueurs d'équipe de France. Il s'agit du même logiciel que la fédération de football.

Cadrage médical : il y aura certainement une modification sur les doubles surclassements avec une forte recommandation sur le fait de voir un médecin du sport.

➔ Cyrille soulève le problème de l'ambiguïté du terme « forte recommandation ».

Cédric WAGENTRUTZ fait le lien avec l'équipe des kinés.

2. Game Advisor (phases finales des championnats de France féminin et open) :

L'idée proposée est d'avoir 2 game advisor aux phases finales à Orvault et subventionner à hauteur de 800€ leur hébergement, transport et nourriture. Les 2 GA possèdent déjà leur tenue.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Le comité est informé que Guillaume CHEVEREAU a été certifié par le pool de game advisors de la WFDF. Grâce à cette certification il est désormais habilité à former et valider des GA ce qui réduira le coût des formations futures.

Ludovic : financièrement ce projet doit passer dans le budget prévisionnel dans la partie frais de compétition outdoor.

Question / réflexion de Frédéric R. : financièrement c'est quelque chose qui pourrait rentrer dans le contrat de délégation ou contrat avec l'ANS.

Question : qui gèrera le planning de ces personnes ? -> ça sera Guillaume C.

Les équipes seront prévenues en amont de la compétition de la présence des GA qui évolueront prioritairement sur le terrain retransmis en streaming. Toutefois, ils conserveront une certaine latitude pour adapter leur présence en fonction des enjeux, des difficultés rencontrées ou des besoins observés durant le championnat.

VOTE n°11 : Présence et financement de Game Advisor lors de la phase finale féminin et open 2026 :

Contre : 1

Pour : 15

Abstention : 0

Résultat : la présence de GA au budget indiqué est adoptée.

COMMUNICATION :

1. Tri des documents du site internet et E-flying

Elodie a fait un énorme travail de référencement de tous les documents en ligne sur le site internet de la Fédération ainsi que sur l'extranet.

A présent il faut faire le tri de ces documents qui remontent à 2011 pour certains.

- ➔ Adeline suggère de ne conserver qu'un seul endroit où trouver l'ensemble des documents.
- ➔ Gaël A. s'interroge : quels documents ne doivent effectivement pas être accessible au public ? -> après réflexion, aucun.
- ➔ Frédéric souligne le fait que le site ne doit pas être surchargé. Ou en tout cas que les documents tel que les statuts et règlements qui doivent être rendus publics

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



puissent être facilement accessibles et non noyés. -> Il faudrait utiliser le principe de sous-catégories.

Sur le principe Elodie est d'accord pour rassembler sur le site internet l'ensemble des documents mis sur E-Flying, afin que les licenciés, qui bien souvent ne connaissent pas leur code E-Flying, puissent y accéder aisément. Mais il faut au préalable faire le tri des documents.

- En fin de réunion de comité, les 126 lignes du document d'Elodie sont reprises l'une après l'autre et le nom des responsables de chaque commission concernée est ajouté dans le tableau. Il incombe à chacun de vérifier / modifier / supprimer ces documents et d'en informer Elodie.

STRUCTURATION :

1. Projet informatique : logiciel de compétition Dev 2000 :

Une commission informatique a été créée avec pour premier objectif d'identifier un logiciel de gestion des compétitions plus moderne et plus performant qu'UltiOrganizer.

Dans ce cadre, un cahier des besoins de la Fédération a été créé puis transmis à plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis. Parmi les réponses reçues, celle de DEV2000 a été jugée la plus pertinente par la commission. -> À ce jour, Exalto n'a pas encore répondu à la demande de devis.

La solution proposée par DEV 2000 permettrait de gérer l'ensemble du processus lié aux compétitions : inscriptions, résultats, rosters, transferts, contrôle des transferts et des prêts, publication des résultats, ainsi que, potentiellement, des statistiques individuelles par joueur.

L'idée est donc de commencer par commander à DEV2000 un module dédié à la gestion des compétitions. Si cette première étape s'avère satisfaisante, d'autres modules pourraient ensuite être développés afin de disposer, à terme, d'un outil plus ergonomique et plus simple à utiliser.

À titre de comparaison, un logiciel de ce type a généralement une durée de vie comprise entre quatre et six ans. Exalto représente un coût d'environ 80 000 € sur quatre ans, tandis qu'un logiciel complet développé avec DEV2000 reviendrait à environ 50 000 €, avec l'avantage pour la Fédération de devenir propriétaire du code source.

L'outil pourrait également être mis à disposition des ligues et des comités pour l'organisation des compétitions régionales et départementales.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Les personnes en charge de la gestion des compétitions seront associées au projet afin que le module réponde au mieux aux besoins identifiés et puisse être paramétré directement par la Fédération.

Ce qui est jugé rassurant dans ce projet c'est qu'Aurélien LEYGUES et Jim CAIGNARD sont tous deux joueurs et dirigeants de club et souhaitent contribuer au développement du Flying Disc.

Une difficulté est toutefois soulevée : comment développer la nouvelle solution avec DEV2000 tout en conservant les licences Exalto le temps de vérifier que le nouvel outil répond effectivement aux attentes de la Fédération ?

Frédéric R. rappelle qu'il existe deux enjeux distincts :

- développer un logiciel de compétition cohérent, capable notamment d'accompagner efficacement les DT ;
- préparer, dans un second temps, la migration vers un nouvel outil complet une fois le premier module testé et validé.

➔ Il est précisé que le vote soumis ce jour ne concerne que l'engagement d'une somme de 14 160 € sur un an pour le développement du module de gestion des compétitions, ainsi que son hébergement et sa maintenance.

Déborah appelle également à la vigilance concernant les relations entre Aurélien Leygues et DEV2000, l'un intervenant comme sous-traitant de l'autre. Annie G. précise à ce sujet que Jim Caignard exerce en tant que freelance, qu'Aurélien Leygues est développeur et qu'ils ont l'habitude de collaborer ensemble.

Ludovic précise que l'objectif est de pouvoir tester ce nouveau module lors de la saison Beach, tout en continuant à utiliser UltiOrganizer en parallèle.

➔ Pour respecter ce calendrier, il est toutefois nécessaire que le budget soit rapidement validé lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

VOTE n°12 : Développement et achat du module compétition chez DEV2000

Contre : 0

Pour : 16

Abstention : 0

Résultat : le développement et achat du module compétition sont adoptés.

2. Prolongement Exalto :

Nous sommes très déçus des relations avec la personne qui travaille pour nous chez Exalto. Nous n'avons eu aucune nouvelle de leur part depuis plusieurs mois et Christophe

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



B. a de vraies difficultés pour obtenir des fichiers justes et exploitables. Tout n'est pas encore optimisé. Nous ne semblons pas être leur priorité.

Un avenant a été écrit pour un engagement sur 2 ans avec Exalto (au lieu de 4 ans), afin de ne prendre aucun risque au niveau des prises d'affiliations et licences dans le cadre d'un changement de logiciel. Pour l'an prochain, l'engagement avec Exalto coûtera 21150€.

VOTE n°13 : Prolongement du contrat avec Exalto pendant 2 ans.

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 1

Résultat : l'avenant au contrat avec Exalto est accepté.

DEVELOPPEMENT :

Florine indique qu'une commission VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) a été lancée.

La commission développement travaille actuellement sur les appels à projet ANS. Les appels à projet pour la part fédérale auront lieu plus tard afin que les structures comprennent qu'on ne peut pas faire 2 demandes identiques pour le même projet.

DIVERS :

Féminin : lors de la réunion avec les ligues, le principe de la création d'un championnat féminin outdoor 5vs5, en plus du 7vs7 a été accepté. L'idée étant de pouvoir participer aux 2 compétitions afin de ne pas priver les joueuses qui souhaitent jouer la performance tout en soutenant leur club.

DTNS : elle pense retravailler sur les règlements Equipe de France.

Elle devra préciser aux staffs EDF qu'ils seront nommés s'ils acceptent de signer la charte EDF.

Il en sera de même pour les joueurs juniors.

Juniors : une réunion est prévue à la mi-juin afin de définir les orientations des deux prochaines saisons. Les discussions porteront notamment sur le maintien ou non des trois catégories actuelles, la place du mixte et la stratégie générale à adopter.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Un appel à projets sera lancé fin juin. Les candidats disposeront de deux mois pour postuler, avec une nomination des nouveaux staffs prévue début septembre. Prise de fonctions prévue lors d'un premier stage organisé fin octobre ou début novembre.

La préparation des prochaines échéances internationales se poursuit : le championnat du monde en Espagne dans un peu plus d'un mois, puis le championnat d'Europe U17 un mois plus tard.

Augmentation du tarif des licences :

Adeline R. : qu'elles sont les licences qui vont prendre 4€ d'augmentation ?

- ➔ Remettre à voter en AGE les 4€ d'augmentation des licences loisirs, non précisées lors de l'AG d'avril.

Canicule :

Des documents ont été préparés par la commission médicale. Suite à la question d'un club, il y a débat pour savoir s'il faut préciser une température seuil pour sa mise en application. -> cela est trop complexe, la température ressentie étant liée à différents facteurs.

UltiTV :

Nous sommes toujours à la recherche de commentateurs pour Orvault. Un appel sera lancé sur les réseaux.

Médailles :

Lors de la finale N3B Emilie C. a eu des plaintes sur le fait qu'il n'y avait pas de trophées ni de médailles pour les vainqueurs.

- ➔ Ce point avait été adopté lors du CD du 11/03/2026 pour les compétitions de l'an prochain.

9. Trophées N2 et N3 :

Maintenant que nous avons réussi à réduire les coûts des trophées et des médailles, la proposition est d'ajouter des disques-trophées pour les vainqueurs du championnat N2 et N3.

L'idée est à terme d'avoir un trophée unique pour la N1 sur lequel on ajouterait une plaque avec le nom du vainqueur chaque année. -> ce qui existe déjà en DG.

VOTE n°9 : Mise en place d'un prix de vainqueur pour les divisions N2 et N3 :

Contre : 0

Pour : 16

Non : 0

Abstention : 0

Résultat : validation d'ajouter un prix pour les vainqueurs N2 et N3.



Prochaine réunion du comité directeur : 11 juin 2026

Fin de réunion : 22h50

Ludovic ROMANO
Président de la FFFD

Anne RIOTTE
Secrétaire


FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC
69 rue des Bouquinvilles 95600 Eaubonne
Tél : 09.53.68.14.83 – www.ff-flyingdisc.fr
SIRET : 43442394300043 – APE 9312Z

